



Commune de Marly

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Vincent ADAMO, Président

PRESENCES : Conseil général : 46
: Conseil communal : 8

EXCUSES : MM. Julien D'AGOSTINI (PS), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Pierre-Alain FREY (UDC), Frédéric TSCHANNEN (MV)
M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic

SECRETAIRE : M. Nicolas GEX

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de
M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018
2. Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, adoption des statuts (message 28-18)
3. Règlement communal sur le droit de cité, approbation (message 29-18)
4. Budget 2019
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 10-18)
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 11-18 à 27-18)
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
5. Plan financier 2019-2023
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
7. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Vincent ADAMO, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à M. GEX, au public et aux représentants de la presse. **Introduction**

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. M. ADAMO annonce que la liste des présences circule pour signature.

Pour la séance de ce soir, M. Vincent ADAMO excuse l'absence de MM. Julien D'AGOSTINI (PS), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Pierre-Alain FREY (UDC), Frédéric TSCHANNEN (MV), et, pour le Conseil communal, de M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité. **Décision**

1. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018 ne suscite aucune remarque.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Intervention du Président

Décision

2. Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, adoption des statuts (message 28-18)

Le Président constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière, ni de renvoi.

Intervention du Président

M. Jean-Pierre HELBLING précise qu'il s'agit ici de constituer une Association de communes pour le Service des curatelles de la Haute-Sarine Rive Droite. Jusqu'à présent, le Service des curatelles fonctionne avec une commission représentée par quelques syndics du plateau du Mouret et Marly. Toutes les décisions prises par cette commission sont soumises aux différents conseils communaux qui doivent par la suite les avaliser. Force est maintenant de constater qu'il manque actuellement une structure juridique pour ce Service des curatelles qui prend toujours de l'ampleur. Après avoir questionné le Service des communes pour savoir quelle était la meilleure solution pour une telle institution, il a été décidé de proposer l'association de communes. Les statuts de cette association ont été examinés par le Service des communes

Intervention du Conseil communal

qui y a apporté les corrections désirées. M. HELBLING précise enfin qu'il s'agit d'avoir une base légale pour toutes les décisions qui devront être prises à l'avenir. Une assemblée des délégués sera organisée durant laquelle chaque commune sera représentée selon une clé de répartition. La répartition des charges pour 2019 démontre que Marly, avec ses 177 dossiers, est bien entendu en tête. M. HELBLING termine en indiquant que Marly est la première commune à soumettre ces statuts et que sa décision pourrait influencer les autres communes plus petites.

La Commission financière, par Mme Séverine LAGO, donne un avis favorable, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Vincent ADAMO, Président, passe en revue chapitre par chapitre, et article par article, ces statuts. ***Examen***

Chapitre I. Dispositions générales

Articles 1 à 6 : pas de remarque.

Chapitre II. Organisation de l'Association

Article 7 : pas de remarque.

Chapitre III. Assemblée des délégués

Articles 8 à 15 : pas de remarque.

Chapitre IV. Comité de Direction

Articles 16 à 19 : pas de remarque.

Chapitre V. Révision des comptes

Articles 20 à 22 : pas de remarque.

Chapitre VI. Finances

Articles 23 à 24 : pas de remarque.

Chapitre VI. Finances, article 25

M. Jean-Pierre HELBLING précise qu'à l'alinéa a de cet article, lorsqu'il est mentionné « *conformément à l'article 25 des présents statuts* », il faut lire « à l'article 26 ». Cette erreur sera corrigée.

***Intervention du
Conseil communal***

Chapitre VI. Finances

Articles 26 à 28 : pas de remarque.

Chapitre VII. Information et accès aux documents

Article 29 : pas de remarque.

Chapitre VIII. Dispositions finales

Articles 30 à 34 : pas de remarque.

M. Jean-Luc HUMBERT indique que le groupe UDC ne voit aucun inconvénient à adopter ces statuts. Cependant, par mesure d'économies, il se

Examen (suite)

***Question de
J.-L. HUMBERT***

demande s'il ne serait pas possible de déménager les bureaux du Service des curatelles sur la commune de Marly. En effet, avec un pourcentage de presque 72% de dossiers, le groupe UDC estime que Marly pourrait ainsi économiser quelques francs sur les transports et qu'il serait en fait logique que ces bureaux se situent à Marly.

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'effectivement la question s'est déjà posée au sein de la Commission du curateur. Si cette solution n'a pas été retenue jusqu'ici pour plusieurs raisons, elle n'est pas abandonnée.

M. HELBLING informe que, parallèlement, une analyse a été faite par la Haute Ecole de Travail social à Fribourg qui vient de déposer son rapport, rapport qui sera examiné début janvier par la Commission des curatelles.

M. HELBLING estime qu'il faudra profiter de cette occasion pour aborder le déménagement des locaux à Marly. Cela serait pleinement justifié au vu des coûts que Marly pourrait économiser.

**Réponse du
Conseil communal**

Au vote, les statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, tels que présentés, sont adoptés à l'unanimité.

Décision

M. Vincent ADAMO, Président, rappelle encore que, selon l'article 34 de ces statuts, leur entrée en vigueur se fera après l'approbation par toutes les communes concernées et par le Conseil d'Etat.

3. Règlement communal sur le droit de cité, approbation (message 29-18)

**Intervention du
Président**

Le Président constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière, ni de renvoi.

Au niveau communal, M. Christophe MAILLARD précise que l'octroi du droit de cité n'équivaut pas à l'obtention de la nationalité suisse. Ce droit de cité n'est qu'une étape en vue d'obtenir la nationalité suisse. Pourquoi doit-on modifier ce règlement sur le droit de cité communal ? M. MAILLARD indique que c'est tout simplement parce qu'une nouvelle loi fédérale sur la nationalité a été adoptée par le Parlement fédéral en 2014, entrée en vigueur en 2018. Cette loi est plus précise, exigeante et restrictive pour les candidats à la naturalisation. Cela a des effets en cascade non seulement au niveau cantonal, mais également au niveau communal. La loi cantonale a été adoptée à fin 2017 et est entrée en vigueur au début 2018. Cette loi cantonale n'a pas durci les conditions ; elles avaient été suffisamment durcies par le droit fédéral. Par contre, ce sont les notions de procédure qui ont été précisées. Pour le droit de cité communal, M. MAILLARD explique que l'idée est finalement de garder la même ligne, au niveau des conditions de résidence, des années de résidence sur la commune, et de la composition de la Commission de

**Intervention du
Conseil communal**

naturalisation. En ce qui concerne le règlement proposé, il n'y a pas de durcissement autonome, puisque celui-ci est déjà donné par la législation fédérale. On précise les conditions de procédure, notamment le droit de recours contre une décision communale, possible depuis 2007.

Selon Mme LAGO, la Commission financière préavise favorablement ce message, à l'unanimité, sachant que, tel qu'annoncé par la commune, les implications financières sont minimales pour la commune.

**Préavis de la
Commission financière**

M. Vincent ADAMO, Président, passe en revue chapitre par chapitre, et article par article, ce règlement.

Examen

Mme Daniela SCHELLENBERG annonce que le groupe PDC va proposer quelques amendements mineurs pour ce règlement. Il s'agira de propositions tendant à préciser, corriger ou compléter certains éléments de règlement d'un point de vue avant tout formel, mais toujours dans le sens proposé par le Conseil communal. L'idée consiste en substance à préciser certains points qui sont clairs pour tout le monde en ce jour, mais qui ne le seront peut-être plus dans quelques années, si ces précisions ne sont pas apportées.

**Amendement du
Groupe PDC**

Le premier de ces amendements concerne les « vu » :

Le PDC propose de corriger les numéros de référence au recueil systématique fribourgeois de la loi sur le droit de cité fribourgeois et de son règlement d'exécution. *Il est proposé de mettre le numéro RSF 114.1.1 pour la LDCF et le numéro 114.1.11 pour le RDCF.*

Au nom du Conseil communal, M. Christophe MAILLARD se rallie à la proposition du PDC.

**Intervention du
Conseil communal**

Le Président passe au vote l'amendement du groupe PDC, concernant le chapitre intitulé « Vu » du règlement proposé par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité.

Décision

Article 1 : pas de remarque

Examen (suite)

Chapitre I. Acquisition du droit de cité communal

Articles 2 à 3 : pas de remarque.

Chapitre II. Perte du droit de cité communal

Article 4 : pas de remarque.

Chapitre III. Procédure

Articles 5 à 9 : pas de remarque.

Chapitre IV. Commission communale des naturalisations, article 10

**Amendement du
Groupe PDC**

Au nom du groupe PDC, Mme Daniela SCHELLENBERG propose de modifier la formulation de l'alinéa 2 de cet article de la manière suivante :

« *Au début de chaque législature, le Conseil général décide de la composition de la Commission communale des naturalisations (5 à 11 membres), et en élit les membres pour la durée de la législature* ».

Cette proposition a comme but de clarifier et préciser la procédure à suivre par le Conseil général pour composer la Commission des naturalisations, à savoir que le Conseil général doit d'abord définir le nombre des membres de la Commission et ensuite élire les membres pour la durée de la législature.

M. Bertrand SPÄTH (PVL) souhaite savoir ce qui se passe si on décide d'élire 11 membres et que seuls 9 membres se présentent.

**Question de
B. SPÄTH**

M. Vincent ADAMO répond que le Conseil communal décide de la composition de 5 à 11 membres, il peut donc également aussi réduire ce nombre.

Réponse du Président

M. Christophe MAILLARD répond qu'avant de déterminer le nombre de personnes à élire, le Conseil général essaie d'avoir le nombre de candidatures suffisantes. En fait, l'idée est plutôt de réduire le nombre de personnes dans les commissions et de se diriger vers 5 membres au lieu de 11. Actuellement, lorsque les candidats sont reçus par la Commission des naturalisations, ils se retrouvent face à 11 membres de la Commission et du secrétaire communal, ce qui est impressionnant et déstabilisant, selon M. MAILLARD.

**Réponse du
Conseil communal**

Le Président passe au vote l'amendement du groupe PDC, concernant le Chapitre IV. Commission communale des naturalisations, article 10, alinéa 1, du règlement proposé par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité.

Décision

Chapitre V. Emoluments administratifs, article 11

**Amendement du
Groupe PDC**

Au nom du groupe PDC, Mme Daniela SCHELLENBERG propose, à l'alinéa 1^{er}, première phrase, de remplacer l'expression « les émoluments suivants peuvent être perçus » par « *les émoluments suivants sont perçus* ». Il s'agit là de garantir l'égalité de traitement entre toutes les personnes qui demandent le droit de cité communal. Leur demande est automatiquement soumise à émoluments. Toutefois, le Conseil communal pourra quand même toujours décider de remettre ou de réduire les émoluments qui sont dus, mais ceci en application du code de procédure et juridiction administrative qui est la loi générale qui s'applique dans ce cas d'espèce. Il s'agit en particulier de l'article 129 CPJA qui donne cette possibilité, par exemple lorsque l'exigence du paiement serait d'une rigueur excessive.

Au nom du Conseil communal, M. Christophe MAILLARD se rallie à la proposition du PDC.

**Intervention du
Conseil communal**

Le Président passe au vote l'amendement du groupe PDC, concernant le Chapitre V. Emoluments administratifs, article 11, alinéa 1, du règlement proposé par le Conseil communal, qui est accepté par 41 voix, et 6 abstentions. *Décision*

Chapitre VI. Voies de droit et dispositions finales *Examen (suite)*

Articles 12 à 13 : pas de remarque.

Chapitre VI. Voies de droit et dispositions finales, article 14 *Amendement du Groupe PDC*

Mme Daniela SCHELLENBERG indique que le Groupe PDC propose d'ajouter à la fin de l'alinéa 2 de l'article 14 la phrase suivante : « L'article 13, alinéa 1 est réservé ». Mme SCHELLENBERG explique qu'il s'agit simplement de préciser que pour les dossiers de naturalisation déposés avant le 1^{er} janvier 2018, c'est l'ancien règlement qui demeure en vigueur.

M. Christophe MAILLARD se rallie à la proposition du PDC, au nom du Conseil communal. *Intervention du Conseil communal*

Le Président passe au vote l'amendement du groupe PDC, concernant le Chapitre VI. Voies de droits et dispositions finales, article 14, alinéa 2, du règlement proposé par le Conseil communal, qui est accepté à la majorité évidente. *Décision*

Mme Daniela SCHELLENBERG indique que le Groupe PDC propose l'adjonction d'un nouvel article 15 qui précise que « ce règlement est soumis au référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la Loi sur les communes ». *Amendement du Groupe PDC*

M. Christophe MAILLARD n'a pas de remarque sur cette adjonction et se rallie donc à cette proposition. *Intervention du Conseil communal*

Le Président passe au vote l'amendement du groupe PDC, concernant l'adjonction d'un nouvel article 15 au règlement proposé par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. *Décision*

Comme la parole n'est plus demandée, le Président passe au vote d'ensemble de ce règlement communal sur le droit de cité, avec les amendements proposés par le Groupe PDC, qui est accepté à l'unanimité. *Décision*

4. Budgets 2019 *Intervention du Président*

Selon l'article 32, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, rappelle le Président, en constatant qu'aucune demande de renvoi des budgets 2019 n'est formulée.

➤ **Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement** *Intervention du Conseil communal*

M. Jean-Pierre OERTIG constate que ces budgets resteront ces prochaines années un exercice difficile et compliqué. Il n'a évidemment pas le sourire ce soir, puisque pour la septième fois consécutive, Marly doit annoncer un budget

déficitaire de 1'372'640 francs. Il faut savoir que ce budget a pu être corrigé après un exercice fastidieux fait par le Service des finances et M. OERTIG, ce qui a permis de réaliser 300'000 francs d'économies, respectivement de produits supplémentaires. Sans cela, M. OERTIG annonce que ce budget serait déficitaire de plus de 1'700'000 francs et que la limite des 5% fatidiques serait alors atteinte. Un petit rayon de soleil se dessine, puisque le budget 2019 est inférieur au budget 2018, mais cela reste une maigre consolation. M. OERTIG indique qu'il existe une progression qui est contrastée de charges et de produits. En effet, les écarts au budget 2019 comparés aux comptes 2017, sans imputation, font apparaître la progression des charges à plus 5.25% et celle des produits à plus 1.39%. Il n'y a donc pas de miracle : tant que cette progression demeure, un budget équilibré sera impossible. Les amortissements obligatoires prennent eux l'ascenseur, ce qu'annonce M. OERTIG depuis plusieurs années et qui est concret aujourd'hui. Le Marly Innovation Center, le Parc des Falaises et l'étude du 3^{ème} centre scolaire vont, à moyen et très long terme, aggraver cette situation, avec de nouvelles charges à assumer. M. OERTIG poursuit avec l'audit du fonctionnement de l'administration et du Conseil communal qui a maintenant débuté. Il espère qu'il aidera aussi à améliorer les budgets et les comptes.

M. OERTIG présente le résumé du budget d'investissement 2019 :

- Investissements principaux
 - ✓ Concours et avant-projet 3^{ème} centre scolaire – Fr. 1'200'000.-
 - ✓ Aménagement carrefour des Rittes (**déjà voté**) – Fr. 5'556'865.-
 - ✓ Réfection route de Chésalles – Fr. 400'000.-
 - ✓ Rénovation bâtiments scolaires & communaux – Fr. 300'000.-
 - ✓ Réalisation concept de mise en séparatif du bassin versant – Fr. 4'000'000.-
 - ✓ Déménagement crèche / AES (Marly-Cité) – Fr. 157'400.-
 - ✓ Cercle d'inhumation – Fr. 300'000.-

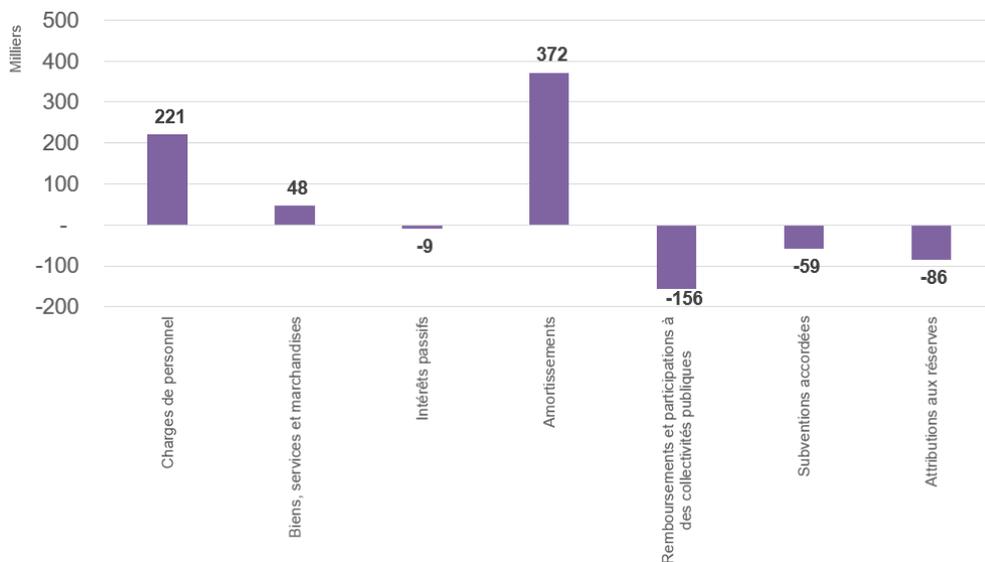
Il poursuit avec les principaux résultats du budget 2019, qui se présentent ainsi :

Budget de fonctionnement		Budget des investissements 2018 totaux	
Charges	41'649'025	Charges	19'175'903
		(y.c. messages déjà votés)	(11'176'203)
Produits	40'276'385	Produits	2'986'000
Excédent de charges	- 1'372'640	Investissements nets	16'189'903

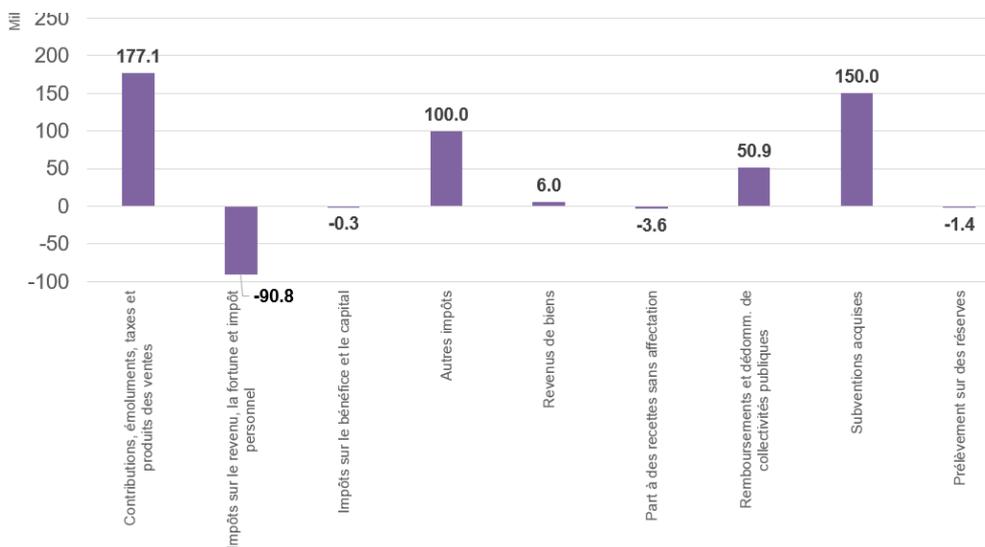
Ces résultats, sans les imputations internes, se traduisent de la manière suivante :

<i>Hors imputations internes (4'419'230 en 2019) 390 et 490 = transferts internes destinés à améliorer la transparence des coûts</i>	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Total des charges	35'371'628	36'897'945	37'229'795
Total des produits	35'365'245	35'469'210	35'857'155
Résultats	-6'383	-1'428'735	-1'372'640
<i>Taux de dépassement des produits par les charges</i>	<i>-0.02 %</i>	<i>4.02 %</i>	<i>3.82 %</i>

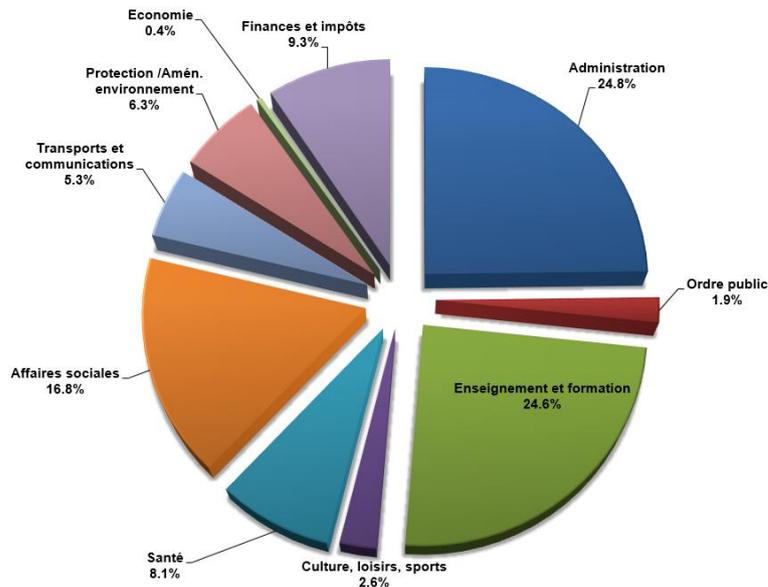
M. OERTIG commente les écarts principaux entre le budget 2019 et le budget 2018, pour ce qui est des charges, qui s'établissent ainsi :



Il poursuit avec les produits :



M. OERTIG présente la répartition des charges du budget 2019 :



Il constate qu'en additionnant la part de l'administration et celle de l'enseignement, on arrive à pratiquement 50% des charges. Quant aux affaires sociales, la santé et les finances et impôts, on parvient à 83% des charges. Pour 2020, M. OERTIG annonce qu'il a été prévu d'imputer tous les salaires pour avoir un aperçu plus concret de ce que coûtent les services. Actuellement, tous les traitements figurent dans la part de l'administration. Il sera ainsi intéressant de savoir en finalité ce que coûte effectivement chaque service avec le personnel qui y est affecté.

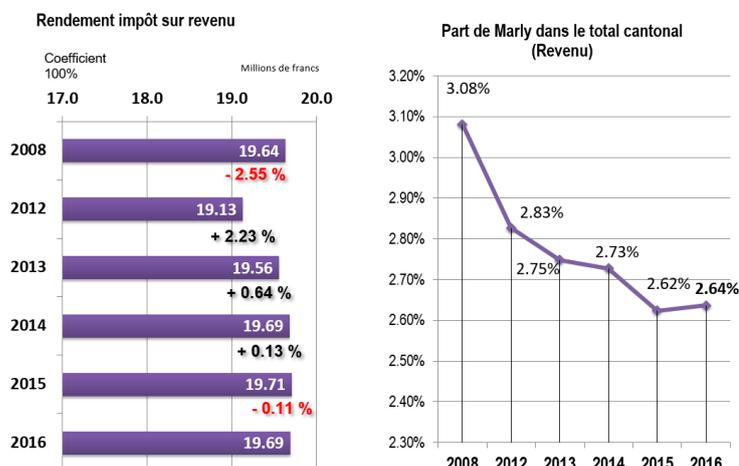
Sur le plan des investissements proposés, le détail est le suivant :

Investissements nets : en milliers de francs	Budget	Dont nouveaux investissements
	2019 Total	2019 - soumis vote
Administration	210.4	-
Ordre public	-	-
Enseignement et formation	2'017.0	1'475.3
Culture, loisirs, sports	211.3	152.9
Santé	-	-
Affaires sociales	104.2	104.2
Transports et communications	5'963.5	744.0
Protection et aménagement environnement	7'523.8	4'945.0
Economie	-	-
Finances et impôts	159.7	107.9
Investissements nets	16'189.9	7'529.3

Le montant total soumis au vote s'élève à 7'529'300 francs. Les postes les plus importants pour le budget 2019 relèvent de l'enseignement et de la formation, qui comprend le crédit d'étude et l'avant-projet du 3^{ème} centre

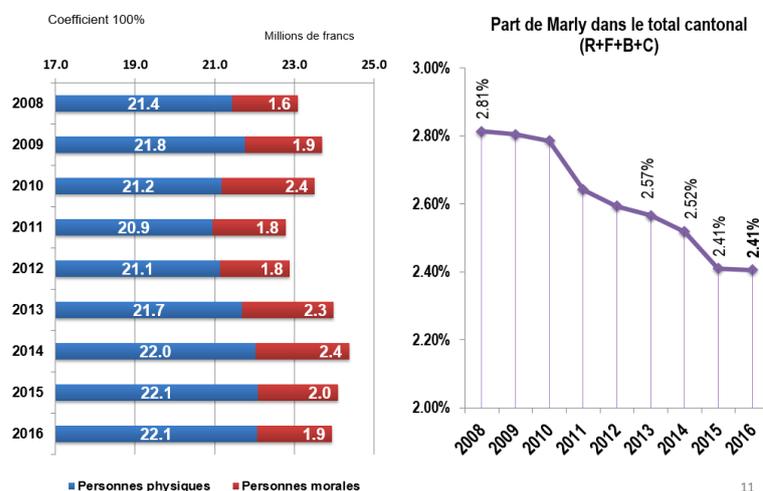
scolaire, de la protection, des transports et communications, de la protection et de l'aménagement de l'environnement.

Pour ce qui est du rendement de l'impôt sur le revenu, il suit l'évolution suivante :



Sur la base des statistiques cantonales de 2016, M. OERTIG salue la part de Marly dans le total cantonal, qui monte un petit peu, pour se situer à 2.64%. Ces statistiques cantonales ont été reçues il y a quelques semaines, raison pour laquelle nous avons déjà pu ajouter cette année fiscale précise.

L'évolution du rendement total des impôts ordinaires est la suivante :



M. OERTIG constate que la part de Marly dans le total cantonal stagne, puisqu'elle passe de 2.80% en 2008 à 2.41% en 2016.

Mme Séverine LAGO présente le rapport de la Commission financière sur ce message 10-18 :

Préavis de la Commission financière

« Budget de fonctionnement

Selon la définition issue de la loi, la Commission financière ne se prononce que sur l'angle de l'engagement financier des budgets qui lui sont soumis.

C'est sous cet angle qu'elle a ainsi examiné tant les charges que les produits du budget de fonctionnement 2019.

- Le budget de fonctionnement se solde avec un déficit important de CHF 1'372'640.-.*
- En comparaison au budget de l'année 2018, il comprend une progression des charges de CHF 331'850.- et une augmentation des recettes de CHF 387'945.- (hors imputations internes). Le budget est ainsi en amélioration de CHF 56'095.- par rapport au budget 2018, mais en détérioration de plus de CHF 1.3 million par rapport aux comptes 2017.*
- Le taux de dépassement des produits par les charges est de 3.83%.*
- La plus forte augmentation des charges se situe cette année au niveau des amortissements (+21.8%). Elle est notamment due aux amortissements qui débiteront en 2019, relatifs aux investissements votés et réalisés.*
- Les recettes fiscales envisagées sont très légèrement positives par rapport au budget 2018, mais CHF 1.77 million au-dessus des comptes 2017.*

Nous le constatons, les charges sont suivies, pour la plupart, au plus près et les efforts pour développer les produits non liés sont toujours bien présents. Nous remercions sincèrement le Conseil communal pour le travail minutieux de suivi des charges réalisé jusqu'alors, bien que cet exercice périlleux, réalisé avec professionnalisme chaque année, semble se complexifier.

Budget des investissements

Les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2019 représentent des dépenses brutes pour CHF 19'175'903.- et des encaissements pour CHF 2'986'000.-, soit un total net de CHF 16'189'903.-. En tenant compte des objets déjà votés et en cours se montant à CHF 11'346'603.-, le total des dépenses soumises à approbation pour 2019 se montent à CHF 7'829'300.-.

Tenant compte de cette situation financière, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sa recherche de priorisation en matière d'investissements et le remercions d'avoir initié une réflexion profonde sur son organisation et son fonctionnement au travers de l'audit externe en cours.

Proposition

En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 10-18 relatif au budget de fonctionnement et des investissements de la Commune de Marly pour l'année 2019 ».

➤ **Examen du budget de fonctionnement**

**Intervention du
Président**

Le Président passe en revue le budget de fonctionnement 2019, page par page, chapitre par chapitre. Il demande que soit précisé clairement le numéro du compte lors de chaque intervention.

Chapitre 0 – Administration, pages 4 à 6

Pas de remarque.

Chapitre 1 – Ordre public, pages 6 à 8

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Enseignement et formation, pages 9 à 11

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, loisirs et sports, pages 11 à 13

Pas de remarque.

Chapitre 4 – Santé, pages 13 et 14

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Affaires sociales, pages 15 et 16

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Transports et communications, pages 17 et 18

Pas de remarque.

Chapitre 7 – Protection aménagement et environnement, pages 18 à 21

Pas de remarque.

Chapitre 8 – Economie, page 22

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 23 à 25

Pas de remarque.

Charges et produits par nature, pages 26 à 29

Pas de remarque.

Budget 2019 résultats généraux – compte de fonctionnement récapitulatif,
pages 1 à 3

Pas de remarque.

**Le Président soumet au vote le budget de fonctionnement 2019 tel
présenté par le Conseil communal selon le message 10-18, qui est
accepté à l'unanimité.**

Décision

➤ **Examen et adoption du budget d'investissement 2019**

Message 11-18 – Rénovation des bâtiments communaux et scolaires

**Intervention du
Président**

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit du traditionnel message pour l'entretien des bâtiments d'un montant de 300'000 francs à répartir entre les

**Intervention du
Conseil communal**

bâtiments communaux et scolaires. La liste présentée peut évidemment être modifiée en cours d'année, selon les événements qui peuvent survenir.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Jean-Luc HUMBERT (UDC) souhaite savoir où en est le dossier sur le fonds de rénovation adopté au mois de mai 2018.

***Question de
J.-L. HUMBERT***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que ce fonds n'a pas encore été activé. Vers la mi-décembre, il annonce qu'une séance est prévue avec le Service des finances pour voir dans quelles mesures et de quelle manière ce montant va être affecté. Ensuite, le Conseil communal prendra une décision et discutera avec la Caisse de pension différentes modalités. L'utilisation de ce montant sera communiquée au Conseil général une fois la décision prise par le Conseil communal.

***Réponse du
Conseil communal***

Le Président soumet au vote le message 11-18, relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 300'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 12-18 – Acquisition de mobilier scolaire suite à l'ouverture de classe

***Intervention du
Président***

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, M. Vincent ADAMO passe la parole au Conseil communal.

Mme Françoise SAVARY indique que cette ouverture de classe n'est pas encore certaine, puisque les effectifs sont arrêtés au 15 mai 2019. Il faut cependant que le Conseil communal soit prêt à ce moment-là.

***Intervention du
Conseil communal***

La Commission financière, par Mme LAGO, donne un préavis favorable, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au vote, le message 12-18, relatif à l'acquisition de mobilier scolaire suite à l'ouverture de classe, est accepté à l'unanimité. La dépense de 30'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 13-18 – Concours 3^{ème} centre scolaire et avant-projet

***Intervention du
Président***

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. Jean-Pierre HELBLING n'a pas de remarque et se tient à disposition en cas de questions.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme LAGO fait part du préavis favorable, à la majorité, de la Commission financière.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Simon NIKLES (PLR) indique que, eu égard aux projets en cours au MIC et au Parc des Falaises et à leur effet sur l'évolution démographique, le Groupe PLR estime qu'il serait raisonnable de ne s'engager que pour les étapes strictement nécessaires. D'après l'avis des spécialistes de ce genre de procédés, l'évaluation du concours ne se ferait qu'à la fin 2019 et la suite avec l'avant-projet ne débiterait donc qu'en 2020. De reporter l'approbation de l'avant-projet et projet à l'année prochaine ne gênerait donc aucunement l'avancée et la flexibilité du projet et permettrait le cas échéant de l'approuver en meilleure connaissance de cause au niveau de l'avancée des différents projets immobiliers et de leur influence sur la démographie de Marly. De plus, cela permettrait de chiffrer de manière plus précise les coûts de la suite du projet. Pour ces raisons, le Groupe PLR propose de repousser l'approbation du montant de 850'000 francs pour l'avant-projet à l'année prochaine.

***Intervention de
S. NIKLES***

Afin que le Conseil communal puisse poursuivre sa politique de rigueur financière en limitant au maximum le montant des investissements, M. Claude BIELMANN (MV) demande, comme il l'a souhaité en séance du Conseil général du 10 octobre 2018 :

***Intervention de
C. BIELMANN***

- que le concours soit un concours de la SIA (Société suisse des Ingénieurs et Architectes) approuvé par celle-ci ;
- qu'il y ait dans les membres du jury ou des spécialistes-conseils un économiste de la construction pour vérifier les prix donnés par les concurrents susceptibles de gagner ce concours.

M. Jean-Pierre HELBLING estime très bonne la proposition de M. Claude BIELMANN d'adjoindre les services d'un économiste à ce stade du projet et de l'intégrer dans le jury du concours. Ceci permettra d'avoir plus de rigueur dans le concours et de donner un montant assez précis aux architectes qui participeront au concours. M. HELBLING retient cette proposition qui sera demandée lors de la constitution du jury.

***Intervention du
Conseil communal***

En ce qui concerne la partie concours et l'avant-projet, M. HELBLING déclare que l'idée est clairement d'arrêter un prix à plus ou moins 10% lors du concours. M. HELBLING veut ainsi éviter de renouveler la mauvaise expérience que le Conseil communal a vécue il y a 10 ans, puisque le 3^{ème} centre scolaire n'avait pas pu démarrer, en raison des coûts. Il souhaite s'appuyer sur la manière de procéder qui a eu lieu avec le bâtiment de Grand-Pré, dont le résultat a été tout à fait satisfaisant. Pour sa part, M. HELBLING est d'avis que le Conseil communal va maintenir l'idée de conjuguer les deux choses. Il précise que le montant de 850'000 francs ne sera pas dépensé deux

fois, puisqu'il constitue en fait une avance sur les investissements futurs. Quant au développement démographique de la commune, M. HELBLING pense que le Conseil communal doit être prêt le cas échéant. Il est nécessaire pour cela de se baser sur les données de l'Office fédéral des statistiques.

M. Jean-Marc BOECHAT constate que le plan de marche des établissements scolaires est extrêmement serré. Il faut savoir que ce genre de projet ne se fait pas sous le pied d'un cheval et qu'il est indispensable de mettre les choses en route, dans le timing. En plus des possibilités de développement tout à fait certaines du MIC et du Parc des Falaises, M. BOECHAT relève qu'il existe un troisième PAD, celui du Champ de la Croix qui se trouve au-dessous du nouveau bâtiment de Leibzig-Biland. Cette évolution est inéluctable et elle est aussi dictée par l'évolution générale dans l'Agglomération. Gouverner c'est prévoir, selon M. BOECHAT. Il faut également se rendre compte que le centre scolaire de Marly Cité est dans un état qui ne permet pas aujourd'hui de l'agrandir pour les places qui sont nécessaires. On dispose actuellement de 12 classes, qui devront se transformer en 9 classes, car elles ne sont plus aux normes. Comment va-t-on faire la transformation de Marly Cité pour pouvoir assumer l'obligation de donner des places à tous les élèves de la commune ? L'idée de base est de construire ce troisième centre scolaire, de transférer momentanément des élèves au troisième centre scolaire pendant qu'on rénove ou qu'on reconstruit Cité, pour avoir au final trois centres opérationnels. Ce timing est très serré, avec les délais de dépôt de permis, de recours et les choses qui peuvent intervenir. Pourquoi attendre pour arriver avec un montant qui sera le même montant qu'il faudra investir pour réaliser ce troisième centre scolaire ? Cela ne sert à rien et on perd du temps pour rien, estime M. BOECHAT. Les expériences faites par le passé sont claires : le système de faire à la fois le concours et l'avant-projet permet d'obtenir des chiffres réalistes. Il faut savoir que les participants au concours doivent en quelque sorte chiffrer le montant de leur proposition et que l'économiste de la construction va faire un examen de vraisemblance. M. BOECHAT rappelle qu'au premier coût du troisième centre scolaire, on l'estimait à 7 ou 8 millions, et lors de la demande de crédit au Conseil général, ce montant était passé à 15 ou 20 millions. C'est exactement ce que veut éviter M. BOECHAT, car cela est inacceptable pour un législatif.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Vincent ADAMO, Président, souhaite savoir si M. Simon NIKLES (PLR) maintient sa proposition.

***Question du
Président***

Sur demande du Groupe PLR, le Président suspend la séance pour 5 minutes. *Décision*

Avant de poursuivre, M. Vincent ADAMO précise que 45 membres du Conseil général sont actuellement présents, puisque Mme PEREZ-DESBIOLLES (PS) a quitté la salle. Mme Claudia CLEMENT (PLR) va devoir elle aussi s'en aller après la pause. Le Conseil général sera alors au nombre de 44 membres.

Intervention du Président

Par rapport à la proposition émise par M. BIELMANN quant à la présence d'un économiste et d'un concours SIA, M. Jean-Pierre HELBLING précise que le Conseil communal va intégrer ces deux exigences.

Intervention du Conseil communal

Au nom du Groupe PLR, M. Simon NIKLES retire sa proposition.

Intervention de S. NIKLES

Au vote le message 13-18, relatif au concours pour le 3^{ème} centre scolaire et avant-projet, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 1'200'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. *Décision*

Décision

Message 14-18 – Nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance du Pré Zurthanen

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Le préavis de la Commission financière, formulé par Mme LAGO, est favorable à l'unanimité. Une majorité de la Commission financière recommande cependant, pour les futurs messages, de différencier ce qui est charges de fonctionnement des charges effectives d'investissement.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 14-18, relatif aux nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance du Pré Zurthanen, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 157'400 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. *Décision*

Décision

Message 15-18 – Réalisation d'une nouvelle place de jeux, route des Ecoles

Intervention du Président

Aucune demande de renvoi n'étant formulé, M. Vincent ADAMO donne la parole au Conseil communal.

En préambule, M. Maurice HORNER corrige l'intitulé du message, en ce sens que ce n'est pas une nouvelle place de jeux, mais bien le réaménagement d'une place de jeux existante à la route des Ecoles. Cette place de jeux a été malmenée il y a quatre ans par le capricorne asiatique et il a été nécessaire de couper tous les arbres existants. De ce fait, il est également prévu une arborisation de ce secteur et le changement de toutes les installations de jeux.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 15-18, relatif la réalisation du réaménagement de la place de jeux, route des Ecoles, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 65'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 16-18 – Centre sportif de la Gérine

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme Françoise SAVARY indique que la Commission des sports a procédé à une vision locale et a pu constater que la piste synthétique, qui a plus de 30 ans, était vraiment très abîmée, avec des trous jusqu'à la dernière couche du tapis. Jusqu'à présent, il a toujours été possible de réparer ces trous, mais cela n'est plus possible aujourd'hui et son remplacement est inévitable. Pour ce qui est du filet-rideau de protection sur le terrain de basket, il est nécessaire pour protéger les coureurs qui utilisent la piste. La modification de la cage de lancer est également nécessaire pour des questions de sécurité, puisque par deux fois le disque est arrivé dans la cabane des joueurs, en brisant le plexiglas.

Intervention du Conseil communal

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO donne un préavis favorable, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 16-18, relatif au Centre sportif de la Gérine, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 87'900 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 17-18 – Aménagement de la route des Ecoles, partie non goudronnée

Intervention du Président

Il n'y a pas de demande de renvoi de ce message et M. ADAMO passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Marc BOECHAT souligne qu'il s'agit donc de goudronner cette dernière route qui ne se trouve pas encore dans des conditions suffisamment bonnes pour par exemple être déneigée. Une discussion a eu lieu avec les habitants de cette partie de la route des Ecoles, qui a été créée en principe à cause des constructions des nouveaux immeubles, ce qui a passablement dégradé la route. La solution retenue est de goudronner cette route, en partageant les frais entre tous les propriétaires riverains. La Commune supporte une part importante, en raison de la présence de la place de jeux. Selon le règlement communal, les propriétaires riverains participeront aux frais de goudronnage de cette route, travaux qui seront effectués en même temps que ceux prévus sur la route de Fribourg.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 17-18, relatif à l'aménagement de la route des Ecoles, partie non goudronnée, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité, et 1 abstention. La dépense de 84'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 18-18 – Réfection de la route de Chésalles

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. Maurice HORNER explique que la route de Chésalles s'étend sur une longueur de 3,3km, pour une largeur de 4m. Une grande partie de cette route est limitée à 80 km/h. Au niveau du trafic, ce sont environ 1'000 véhicules par jour qui empruntent cette route communale. Le gabarit des véhicules pose problème sur cette route de 4m de large. Les camions de chantier sont de plus en plus des 40 tonnes, 5 essieux. Certains véhicules agricoles de l'entreprise Travaux agricoles basée à Arconciel utilisent fréquemment ce tronçon. Force est dès lors de constater que cette route se place actuellement en catégorie critique, avec même quelques secteurs dangereux dus à un affaissement à certains endroits du coffre de la route. Cet état des lieux est le résultat d'une évaluation du patrimoine routier de Marly, réalisée au printemps 2017. Sur chaque tronçon de 50m, une appréciation a été relevée et le résultat montre clairement la nécessité d'intervenir sur la route de Chésalles, qui est la route la plus mauvaise et la plus urgente à entreprendre. La priorité d'intervention sur cette route est aussi dictée par le nombre de véhicules qui l'empruntent chaque jour, entre autre le trafic poids lourds qui en péjore l'état. La route de Chésalles commence à la hauteur du restaurant de la Gérine, pour se terminer à la croisée d'Arconciel. Pour chiffrer le coût des travaux de réfection, M. HORNER précise qu'il a été tenu compte de la future route Marly-Matran. Cela crée un investissement de 400'000 francs, qui est proposé dans le message. Pour financer ce montant, il existe une réserve de 180'000 francs qui a été alimentée par les convois de gravier, exploité à la gravière de Chésalles. L'investissement demandé est d'environ 230'000 francs, avec un amortissement sur 400'000 francs. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce message.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis défavorable de la Commission financière, à la grande majorité. La Commission financière pense en effet qu'il est prématuré de vouloir entreprendre une réfection de cette route, sachant que la votation relative à la route Marly-Matran aura certainement lieu dans les deux à trois ans à venir.

Préavis de la Commission financière

M. Jean-Luc HUMBERT, au nom du groupe UDC, aimerait savoir s'il est possible d'interdire l'accès à la route de Chésalles aux plus de 32 tonnes. A

Question de J.-L. HUMBERT

son avis, cela permettrait de prolonger la durée de vie de cette route qui n'a pas été conçue pour accueillir des camions aussi lourds.

Après avoir pris des renseignements auprès du Service de la mobilité, M. Maurice HORNER répond qu'il n'est pas possible d'interdire un tonnage sur une route communale qui est destinée à la circulation.

***Réponse du
Conseil communal***

Au vote, le message 18-18, relatif à la réfection de la route de Chésalles, tel que présenté par le Conseil communal, est refusé par 27 voix contre 12, et 6 abstentions.

Décision

Message 19-18 – Remplacement du camion 2 essieux par un transporteur

***Intervention du
Président***

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. Maurice HORNER explique qu'il s'agit de remplacer le véhicule existant qui a 13 ans d'activité. On sait que ces véhicules de plus de 10 ans commencent à coûter cher au fonctionnement. Le véhicule choisi aura les normes environnementales Euro6, afin de limiter totalement les émissions de gaz polluants.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à la majorité. Cependant, elle relève que la majorité de la Commission s'est abstenue.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Nicolas PENSEYRES (UDC), constatant qu'il est indiqué dans le message l'augmentation des coûts de fonctionnement du véhicule actuel, souhaite en connaître les proportions. Il aimerait aussi savoir si la possibilité de l'achat d'un véhicule d'occasion a été étudiée.

***Questions de
N. PENSEYRES***

M. Maurice HORNER répond que le choix d'acquérir un véhicule d'occasion n'est pas souhaité, car il sera bien entendu nécessaire de le remplacer plus rapidement. On sait par expérience que ce genre de véhicule, âgé de plus de 10 ans, sont onéreux à l'entretien. L'objectif du Conseil communal est de rajeunir le parc des véhicules, de manière à diminuer le fonctionnement dans l'entretien.

***Réponses du
Conseil communal***

M. Jean-Luc HUMBERT (UDC) souhaite connaître le prix de reprise de l'ancien véhicule.

***Question de
J.-L. Humbert***

M. Maurice HORNER souhaite que cette reprise soit maximale. Elle sera négociée au mieux, lors de l'achat du nouveau véhicule. Actuellement, on estime cette reprise à 6'000 francs.

***Réponse du
Conseil communal***

Au vote, le message 19-18, relatif au remplacement du camion 2 essieux par un transporteur, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 28 voix contre 10, et 7 abstentions. La dépense de 260'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

M. Vincent ADAMO décrète une pause de 15 minutes ; la séance reprendra à 21h20.

Intervention du Président

Message 20-18 – Remplacement d'anciennes conduites

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 20-18, relatif au remplacement d'anciennes conduites, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 21-18 – Mise en conformité du couvercle d'accès du puits du Zamachu

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 21-18, relatif à la mise en conformité du couvercle d'accès du puits du Zamachu, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 85'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 22-18 – Remplacement de la conduite DN100 entre le chemin des Epinettes et la route du Moulin

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 22-18, relatif au remplacement de la conduite DN100 entre le chemin des Epinettes et la route du Moulin, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 350'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 23-18 – Mise en séparatif du collecteur mixte entre le carrefour du Centre et de la Grangette

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 23-18, relatif à la mise en séparatif du collecteur mixte entre le carrefour du Centre et de la Grangette, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 250'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 24-18 – Réalisation du concept de mise en séparatif du bassin versant Est***Intervention du Président***

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Ce message fait suite à celui présenté l'année passée (message 16-17), explique M. Bernard CLERC. Même si on se trouve encore dans la phase de réalisation du projet, cette demande de crédit est faite en anticipation.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 24-18, relatif à la réalisation du concept de mise en séparatif du bassin versant Est, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 4'000'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision**Message 25-18 – Crédit d'étude pour la nouvelle déchetterie et locaux des sections de l'édilité et des eaux*****Intervention du Président***

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Depuis quelques temps, M. Maurice HORNER explique qu'une réflexion était menée sur l'agrandissement de la déchetterie actuelle qui a plus de 20 ans. Etant donné que cette parcelle va être emprise par la réalisation de la future liaison Marly-Matran, le Conseil communal doit se projeter sur la construction d'une nouvelle déchetterie. Une prospection a été réalisée sur des parcelles potentiellement recevables pour implanter cette déchetterie, obligatoirement en zone d'intérêt général. Dans l'étude réalisée, il est également ressorti le besoin d'un local de stockage pour l'édilité, d'un second local pour le service des eaux, et de créer une fourrière pour stocker des véhicules.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 25-18, relatif au crédit d'étude pour la nouvelle déchetterie et locaux des sections de l'édilité et des eaux, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité, et 1 abstention. La dépense de 60'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision**Message 26-18 – Assainissement du mur du cimetière*****Intervention du Président***

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. Maurice HORNER indique que le mur du cimetière n'est actuellement pas la plus belle image du centre du village. Il se dégrade de jour en jour, d'année en année. Ce mur étant protégé, le Service des biens culturels a été approché pour obtenir son accord à la réalisation des travaux. Le Service des biens

Intervention du Conseil communal

culturels ayant donné cet accord, il consent également à verser une subvention de l'ordre de 5 à 10%.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 26-18, relatif à l'assainissement du mur du cimetière, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité, et 2 abstentions. La dépense de 80'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 27-18 – Réalisation de tombes pour urnes funéraires

Intervention du Président

M. ADAMO constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. Maurice HORNER indique que des familles ont demandé de pouvoir disposer d'un endroit plus intime pour l'ensevelissement des urnes. Comme un secteur est maintenant disponible à droite de l'église, un projet a été pensé pour installer 330 tombes, afin d'y ranger des urnes « biodégradables » qui disparaissent avec le temps, à 60cm de profondeur. M. HORNER constate qu'on arrive pratiquement à un autofinancement pour cet investissement.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

M. Jean-Luc HUMBERT (UDC) remarque qu'il n'est pas tenu compte dans le message de l'amortissement des charges d'un montant de 9'900 francs. Par conséquent, le groupe UDC demande que le prix fixé dans l'aménagement des tombes soit augmenté à 700 francs. En effet, si l'on tient compte de l'emprunt de 220'000 francs, plus les charges de 9'900 francs, on parvient à un montant de 229'900 francs. En divisant cette somme par les 330 emplacements prévus, la tombe coûterait 697 francs, soit 700 francs.

Intervention de J.-L. HUMBERT

M. Maurice HORNER indique que le Conseil communal se rallie à cette proposition.

Réponse du Conseil communal

Au vote, le message 27-18, relatif à la réalisation de tombes pour urnes funéraires, tel que présenté par le Conseil communal, avec la proposition du Groupe UDC, est accepté à la majorité, et 1 abstention. La dépense de 220'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

➤ **Adoption du budget des investissements 2019**

Le Président passe au vote le budget des investissements (y compris les modifications apportées), qui est accepté à l'unanimité.

Décision

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (fonctionnement et investissements)**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à l'unanimité. **Décision**

5. Plan financier 2019-2023

Avant de projeter quelques slides montrant les incidences financières à moyen terme pour la commune de Marly, M. Jean-Pierre OERTIG désire rappeler quelques éléments essentiels liés à la planification financière.

Intervention du Conseil communal

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur et de la loi sur les communes. Cette dernière stipule que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au Conseil général ainsi qu'à la Commission financière. Ledit plan financier fait l'objet d'un préavis de la Commission financière au Conseil communal, mais c'est ce dernier qui a la charge de son adoption.

M. OERTIG rappelle le rôle de ce plan financier. Tout d'abord, le plan financier tient compte de la vision et des objectifs stratégiques de la commune de Marly. Il pense bien sûr avant tout au MIC et au Parc des Falaises où s'établiront d'ici quelques années un grand nombre de personnes, dont des enfants qui devront être scolarisés. C'est la raison pour laquelle une étude et un avant-projet en vue d'initier la construction d'un troisième centre scolaire sont lancés. Ensuite, le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de la commune de Marly, sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant bien sûr leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée. Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Il permet au Conseil communal d'orienter sa situation financière à moyen terme et représente un important instrument de conduite qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissement. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus. C'est aussi un instrument que le Conseil communal est tenu de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes du Conseil communal à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

Pour résumer, M. OERTIG indique que le plan financier est un instrument de gestion important à la disposition du Conseil communal qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et sociale. Il appartient donc au Conseil communal de faire bon usage de cet instrument pour corriger les écarts et tenter d'extraire le ménage communal d'évolutions non souhaitables annoncées par les prévisions.

A la page 2 « synthèses général du plan financier », il est mentionné les coefficients d'impôt que la commune de Marly devrait fixer pour obtenir, ces prochaines années, l'équilibre afin de se trouver en dessous des 5% de dépassement des produits par les charges. Il faut toutefois légèrement relire ces coefficients, dans la mesure où les subventions et autres participations de tiers ne sont pas prises en compte, car pas encore déterminées de manière précise. Ce sont donc des investissements bruts qui sont mentionnés. Cela étant, un coefficient se situant entre 84 et 86% devrait permettre d'obtenir le résultat escompté, à savoir l'équilibre ou à tout le moins une perte annuelle de faible amplitude pour certains exercices. La société BDO, qui est impliquée dans l'analyse financière dans le cadre de projet de fusion du Grand Fribourg, a élaboré pour toutes les communes engagées dans ce processus une analyse et planification financière des comptes et plan financier desdites communes, toutefois avec une méthodologie axée sur les aspects économiques. En excluant ou épurant certains comptes, comme par exemple les opérations sur les réserves, les amortissements supplémentaires, les imputations internes, les charges et produits uniques, etc. Il est très intéressant de constater que le résultat de leur analyse basée sur une autre méthodologie est très proche du nôtre, à savoir que le coefficient d'impôt devrait se situer à 84, voire 85% dès 2020. Pour les impôts des personnes physiques, M. OERTIG constate qu'un bond très important est attendu entre 2022 et 2023. En effet, selon les prévisions établies sérieusement, la commune de Marly comptera 1'600 habitants de plus, soit un grand nombre de nouveaux contribuables.

Au sujet de la réforme fiscale, M. OERTIG commente le slide suivant :

- Nouvelle stratégie du Conseil d'Etat
- Renforcement sensible des mesures sociales
- Maintien des compensations financières pour les communes
- Durée de la compensation 7 ans
- Incidences financières par commune = base statistiques fiscales 2015
- 1^{ère} compensation en 2020 sur base statistiques fiscales 2017
- Commune de Marly bénéficiaire – voir impôts pour personnes morales dans PF
- En principe, votation populaire en mai 2019

M. OERTIG précise que dès 2020, les impôts pour les personnes morales vont prendre l'ascenseur, puisque la commune de Marly est bénéficiaire, contrairement à de nombreuses communes.

Les indicateurs financiers sont les suivants :

Commune de Marly

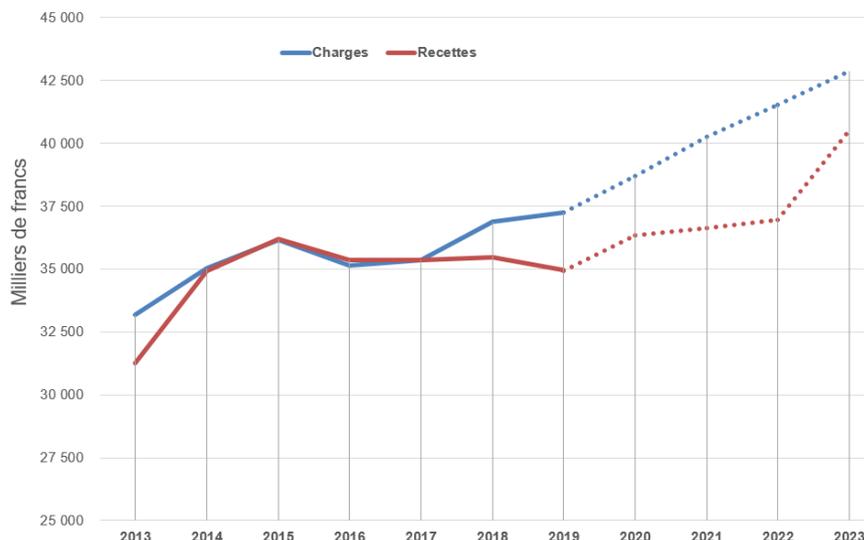


Indicateurs financiers au 31.12.2017
Moyenne 2013 - 2017

Indicateurs	Explications	(2016)	Situation 2017
Degré d'autofinancement	Part des revenus affectée au financement de nouveaux investissements	30.33 % problématique	27.36 % problématique
Capacité d'autofinancement	Marge financière de la commune	3.48 % faible	4.12 % faible
Quotité d'intérêts	Part des intérêts nets par rapport aux revenus financiers	1.95 % faible	1.91 % faible
Quotité de la charge financière	Part charges financières par rapport aux revenus financiers	5.62 % juste supportable	5.59 % supportable
Quotité d'investissement	Mesure l'activité au niveau des investissements	14.49 % moyenne	15.67 % moyenne
Dette brute par rapport aux revenus	Mesure la part des revenus nécessaires à l'amortissement intégral de la dette brute / <i>Importance de l'endettement</i>	101.31 % Juste bonne	109.77 % moyenne

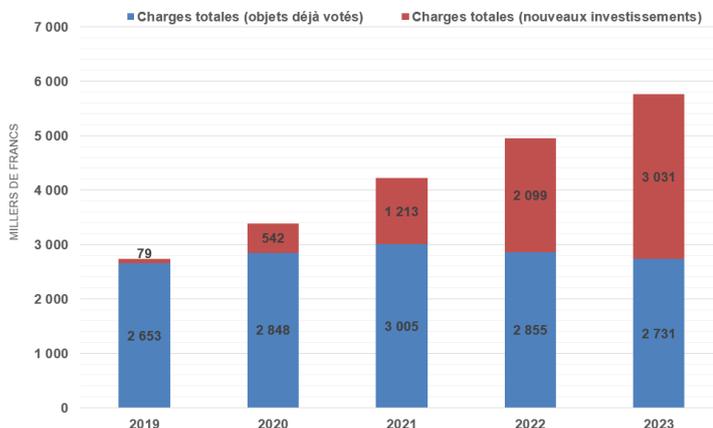
Ces indicateurs devront être suivis de manière très rigoureuse ces prochaines années, selon M. OERTIG.

Il présente aussi l'évolution des charges et des produits :



M. OERTIG constate qu'en 2022, l'écart va augmenter entre les recettes et les charges.

L'évolution des charges totales de la dette (intérêts et amortissements) est la suivante :



Là également, M. OERTIG constate que c'est abyssal. On voit que l'évolution des charges totales de la dette, en 2022, vont passer de 4,9 millions à près de 6 millions en 2023. Sans adaptation du coefficient d'impôt, M. OERTIG prédit qu'il sera impossible pour la commune de Marly de supporter cette évolution.

Mme Séverine LAGO indique que la Commission financière a pris connaissance fin novembre 2018 du plan financier 2019-2023 élaboré par le Conseil communal.

**Préavis de la
Commission financière**

Bien qu'il s'agisse d'un instrument de travail du Conseil communal, ce document mérite qu'on le regarde de plus près :

- Une bonne part des investissements de grande importance a été reportée d'une année par rapport au précédent plan financier, pour vraiment prendre l'ascenseur dès l'année 2021 ;
- Les montants investissements projetés pour les années 2021, 2022 et 2023 sont ainsi plus conséquents que ceux qui étaient mentionnés dans le plan financier 2018-2022, avec un point culminant des investissements attendu pour 2022 ;
- Les prévisions de fonctionnement conséquentes à ces projections révèlent une marge nette d'autofinancement négative, voire très négative, pour les prochaines années.

Cette planification quelque peu alarmante met clairement en évidence l'importance des investissements projetés pour l'avenir ainsi que les charges de fonctionnement qui en découlent.

La Commission financière est consciente que la commune doit investir si elle veut maintenir la valeur de ses installations et infrastructures ainsi que soutenir son déploiement naturel en termes de population et d'emplois.

Elle reste convaincue que le Conseil communal s'est focalisé dans le cadre de cette planification sur les investissements qui sont nécessaires et prioritaires. Elle l'incite ainsi à poursuivre dans cette voie, dans une recherche d'optimisation des investissements et de minimisation des coûts de fonctionnement.

6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

– Attribution des logements pour seniors

M. Jean-Pierre HELBLING indique que ces logements ont été pratiquement attribués. Cette attribution sera bien entendu avalisée par le Conseil communal et les personnes concernées seront avisées avant Noël.

***Intervention du
Conseil communal***

– Absence de M. Eric ROMANENS

Depuis le 12 novembre dernier, M. Jean-Pierre HELBLING annonce que M. ROMANENS est de retour à la maison. Il fait encore des progrès dans sa rééducation et a pu participer à différents événements avec le Conseil communal et le personnel communal. Dans cet esprit-là, le Conseil communal a décidé de continuer à fonctionner à 8 personnes pour le premier semestre 2019, ceci par respect pour M. ROMANENS et au vu de son état de santé. La Préfecture de la Sarine a été avisée dans ce sens aujourd'hui même.

– Audit

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que l'audit a commencé, avec les interviews des Conseillères et Conseillers communaux, puis des Responsables de services. Dans le déroulement des opérations, il y aura une rencontre mi-janvier et mi-février avec le groupe qui suit cet audit, c'est-à-dire M. OERTIG, M. GEX et lui-même, simplement pour vérifier que le cahier des charges est respecté. Ensuite, une présentation d'un premier rapport sera faite par BDO, probablement le 19 février, au Conseil communal. Une autre présentation aura ensuite lieu aux Président du Conseil général et Présidente de la Commission financière. Enfin, une séance d'information au personnel communal sera organisée et au Conseil général probablement lors de la séance du mois de mai 2019. A réception du rapport final, le Conseil communal va se positionner pour éventuellement constituer une Commission du Conseil général pour la mise en œuvre, avec une représentation politique dans cette commission.

– Confirmation d'engagement

Pas plus tard que hier soir, M. Jean-Pierre HELBLING annonce que le Conseil communal a confirmé l'engagement de M. Nicolas GEX, Secrétaire général, en lui souhaitant de prendre beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

L'assemblée applaudit M. Gex.

– Travaux de la route de Fribourg

M. Jean-Marc BOECHAT informe que ces travaux vont commencer début mars 2019, pour deux ans. Il est évident que la circulation devra être maintenue en tout temps sur cette route, puisqu'il n'existe pas d'alternative.

***Intervention du
Conseil communal***

– Mémorial Jean Tinguely

M. Jean-Pierre OERTIG rappelle qu'entre le 28 et le 30 décembre se déroulera le traditionnel tournoi de hockey sur glace du Mémorial Jean Tinguely. Il invite chacune et chacun à suivre ces matchs à la patinoire.

***Intervention du
Conseil communal***

7. Divers

– Informations diverses

M. Vincent ADAMO informe que le calendrier des séances du Conseil général pour 2019 a été approuvé et qu'il peut être consulté sur le site internet de la commune. Il indique également qu'avant leur approbation, les procès-verbaux du Conseil général sont consultables sur l'intranet, de même que sur l'internet dans leur version non approuvée.

***Intervention du
Président***

– Dates importantes

M. ADAMO rappelle que le cortège de la St-Nicolas se déroulera le samedi 8 décembre, avec un marché artisanal à l'intérieur. Il rappelle également le Noël Sympa, organisé le 24 décembre par les agents Marly-Sympa. C'est un repas qui est proposé à la population marloise pour 1 franc symbolique le soir de Noël.

Une soirée de Noël est organisée par l'école primaire. A ce sujet, M. ADAMO passe la parole à Mme Line WIDMER-COMMENT.

En attendant d'avoir une belle et nouvelle école à Marly Cité, Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) informe que élèves et enseignants ont décidé de la rendre lumineuse. L'école de Marly Cité se met en fête en date du jeudi 20 décembre, de 17h30 à 20h00, avec un accueil à 17h30 par des chants, illumination de l'école par des vitraux sur le thème des lutins et l'atelier du père Noël, avec un marché préparé par élèves et enseignants dans la cour de l'école, accompagné de grimages, contes, atelier de bougies, musique par les

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

élèves et surprises. L'invitation sera transmise par mail aux membres du Conseil général. Les élèves et enseignants de Marly Cité seraient très heureux d'y accueillir les membres du Conseil général et les invitent à venir leur rendre visite, à quelques jours de Noël.

– **Etat de santé de M. Eric ROMANENS**

***Intervention de
M. ROMANENS***

M. Marc ROMANENS (PLR) annonce que cela fait trois semaines que son papa est de retour à la maison. Cela se passe plutôt bien. Le fait qu'il soit de retour chez lui a vraiment fait du bien dans sa rééducation. Sa mobilité est toujours assez réduite, mais il se déplace debout avec de l'aide. Pour ce qui est de la prise en charge de tous les jours, M. Eric ROMANENS passe deux jours par semaine dans le foyer de la Sarine. Il vit cette situation plutôt bien, il a le moral. Pour la suite, la rééducation suit son cours, autant à la maison que dans des foyers spécialisés. M. ROMANENS apprécie beaucoup de côtoyer les gens et il échange facilement.

M. Marc ROMANENS annonce encore que c'est la dernière fois qu'il participe aux séances du Conseil général, puisqu'il va déménager, après 30 ans passés à Marly. C'est bien entendu avec un pincement au cœur qu'il a pris la décision de s'installer à Arconciel. Il souhaite à chacun de continuer dans cet état d'esprit, où tout le monde a toujours œuvré pour le bien des citoyens et de la commune, notamment dans la poursuite de l'audit en cours. Une fois que toutes les réponses auront été données par BDO, il faudra bien entendu avoir le cran de les mettre en œuvre. M. ROMANENS termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

– **Tir des Conseillers**

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Françoise SAVARY annonce le résultat du tir des Conseillers 2018.

12^e rang : M. Maurice HORNER (62 points)
11^e rang : Mme Françoise SAVARY (76 points)
10^e rang : Mme Daniela SCHELLENBERG (79 points)
9^e rang : M. Moritz BERNAL (79 points)
8^e rang : M. Jean-Pierre HELBLING (85 points)
7^e rang : M. Walter SCHOOP (86 points)
6^e rang : M. Jean-Marc BOECHAT (86 points)
5^e rang : M. Christophe MAILLARD (87 points)
4^e rang : Mme Claudia CLEMENT (88 points)
3^e rang : M. Marc ROMANENS (88 points)
2^e rang : M. Julien D'AGOSTINI (88 points)
1^{er} rang : M. Bertrand SPÄTH (91 points).

Mme SAVARY signale que la première dame est Mme Claudia CLEMENT, et remet les traditionnelles channes aux vainqueurs.

Mme SAVARY annonce pour terminer que la réception des jeunes sportifs se fera lors de la séance du mois de mars 2019.

– **Remerciements de fin d'année**

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, formule ses vœux de fin d'année :

« Au terme de cette année 2018, je voudrais vous transmettre mes remerciements, tout d'abord à vous les membres du Conseil général pour votre confiance, aux membres des différentes commissions à nos secrétaires généraux, M. Luc Monteleone et M. Nicolas Gex, ainsi à son adjointe, Mme Isabelle Hemmer, à Mme Martine Bozier, membre du secrétariat général ainsi qu'à tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci aussi aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer à nos séances du Conseil général. Je remercie également mes collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit de collégialité et dans l'intérêt de toute la population de notre commune. Merci aussi à M. Jean-Louis Bussard et son équipe pour la tenue de la buvette et la préparation de la salle.

Je vous adresse à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année 2019 qui je l'espère comblera vos désirs qu'ils soient professionnels ou familiaux.

Mes souhaits de prompt rétablissement vont bien entendu à notre collègue du Conseil communal Eric. J'assure sa famille de notre soutien et prie Marc de transmettre à son papa nos meilleures et amicales pensées.

Comme vous avez été très rapides cette année, l'apéritif de fin d'année sera organisé lors de la première séance de Conseil général du mois de mars de l'année prochaine.

Encore belles fêtes à toutes et à tous et bonne fin de soirée ».

M. Vincent ADAMO adresse ses remerciements à Mmes et MM. les **Clôture** Conseillers communaux, Mmes et MM. les Conseillers généraux, au public et aux représentants de la presse pour leur présence ce soir.

Il remercie le Conseil communal et le Conseil général pour leur attention et leur participation.

Il remercie également MM. Nicolas Gex et Sylvain Grandjean pour leur aide à la préparation de ce conseil, l'édilité pour la mise en place de la salle ainsi que Mme et M. BUSSARD pour la tenue de la buvette.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Vincent ADAMO, clôt la séance à 22h09. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année et une année 2019 remplie de joie et de prospérité.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Vincent ADAMO

Nicolas GEX